



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 17342

Texte de la question

M. Yann Capet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le sujet des personnes handicapées mentales vieillissantes. Le progrès de la médecine permet à la société entière de vivre plus longtemps, que l'on soit handicapé ou non. Mais, après 60 ans, les structures adaptées ne peuvent normalement plus accueillir les personnes souffrant d'un handicap mental. De même, les maisons de retraite ne sont pas prévues pour accueillir ce public. Un aménagement législatif a permis aux établissements de garder les personnes sur site, mais cela reste insuffisant et pose d'autres problèmes. Certes, des EHPAD, au-delà de personnes en situation de dépendance, commencent progressivement à intégrer dans leurs projets la création d'unité dite Alzheimer, et encore plus rarement des unités pour les personnes handicapées mentales vieillissantes. Cela ne peut suffire et pose un vrai problème de santé publique, aux familles comme aux associations dirigeant ces structures. Face à ce manque grandissant, il souhaite connaître son avis ainsi que les solutions susceptibles d'être mises en place.

Données clés

Auteur : [M. Yann Capet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17342

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1165